

CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
AMORTISSABLES

✗ 1^{ère} étape : on comptabilise la vente au prix de cession.

		Date de cession		
512		Banque ou	Prix de cession	
462		créances sur cessions d'immobilisations	TTC	
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif		Prix de cession
	44571	Etat - TVA collectée		HT
		Prix de cession		TVA

RQ : on utilise le compte 512 si le paiement se fait comptant, le compte 462 si le paiement se fait à crédit.

✗ 2^{ème} étape : on enregistre la dotation d'amortissement complémentaire

		Date de cession ou d'inventaire		
6811		Dotations aux amortissements sur immo corporelle ou inc.	dot° compl.	
	28XX	Amortissement de....		dot° compl.
		complément d'amortissement du bien cédé		

La dotation complémentaire se calcule en faisant un **prorata temporis** du dernier inventaire (31/12/N-1) jusqu'à la date de cession en N.

✗ 3^{ème} étape : enregistrement comptable de la sortie de l'immobilisation du patrimoine

		Date de cession ou d'inventaire		
675		Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	VNC	
28xx		Amortissement de	Cumul des amort. jusqu'à date de cession	
	2xx	Immobilisation		cout d'acquisition HT
		Valeur nette comptable du bien cédé		

Valeur nette comptable au jour de cession =
Coût d'acquisition HT – somme des amortissements pratiqués jusqu'au jour de cession.

Cumul des amortissements jusqu'à la date de cession = cumul des amortissements jusqu'à la date du dernier inventaire (voir colonne du milieu dans l'extrait de bilan) + dotation complémentaire.

RESULTAT DE CESSION = prix de cession HT – Valeur nette comptable = 775 – 675



- ✗** Résultat de cession < 0 → moins-value (cela diminue le résultat)
- ✗** Résultat de cession > 0 → plus-value (cela augmente le résultat)